

Procès-Verbal Conseil Municipal du 27 janvier 2026 à 18 h 30

Date de convocation : 20/01/2026

Affichage ordre du jour : 20/01/2026

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Franck BRITTO ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Romuald KLEIN ; Jérôme THONNAT ; Philippe GERBIER ; Olivier PUJOLS ; Cloé PAUL-VICTOR ; Valérie ROFIDAL

Pouvoirs : Elisette BASTOS GOMES a donné procuration à Valérie ROFIDAL ; Virginie BADAROUX a donné procuration à Romuald KLEIN;

Absents : Victorine FRAISSE ; Alain IDOUX ; Adrien GONZALVEZ ; Laurent MARSEAULT ; Philippe MARTIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Solane SPEISER ;

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 12

Désignation du secrétaire de séance : Valérie ROFIDAL

Questions diverses et points d'information

- Décision attribution du marché serveur informatique
- Décision de déclaration sans suite du marché de l'extension de l'école maternelle

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025

- 1-1 Vote des crédits de report BP et BATVA
- 2-2 Modification du tableau des effectifs
- 3-3 Révision des loyers
- 4-4 Demande de subvention Fonds de concours 2026 - CCGPSL
- 5-5 Contrat laboratoire CD34
- 6-6 Signature convention mise à disposition secrétaire mutualisée CCGPSL
- 7-7 État d'assiette et destination des coupes de bois - ONF
- 8-8 Mise à disposition des salles communales dans le cadre des élections municipales
- 9-9 Admission en non-valeur

Approbation du PV du CM du 9 décembre 2025 à l'unanimité

27.01.2026 / N° 1-1 / 7 Finances /
Vote des crédits de report BP et BATVA

Monsieur le Maire rappelle que le calcul des 25% de disponible se fait sur l'assiette suivante correspondant à : la somme du BP voté, des DM de l'année et des reports de crédit auxquels on soustrait les restes à réaliser de l'année N-1.

REPORT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le crédit de report (25%) permet de payer des dépenses d'investissement non engagées avant le vote du budget.



BUDGET PRINCIPAL

N°		opérations	nouvelles inscriptions	DM 2025	RAR 2024	TOTAL Investisst 2025	Report 25% 2026
904	231	Voirie rurale	59 862,00 €			59 862,00 €	14 965,50 €
906	21538	Electrification - programme HE	80 000,00 €			80 000,00 €	20 000,00 €
911	2111	Acquisitions foncières	3 000,00 €	5 000,00 €		8 000,00 €	2 000,00 €
912	231	Parking salle polyvalente	61 536,00 €	1 200,00 €		62 736,00 €	15 684,00 €
914	231	Jardins familiaux	400,00 €			400,00 €	100,00 €
915	21838	Bureautique informatique	798,87 €			798,87 €	199,72 €
	2183	Matériel bureautique et projection		1 953,60 €		1 953,60 €	488,40 €
916	231	Travaux cadre de vie divers	35 706,24 €		11 630,18 €	24 076,06 €	6 019,02 €
922	231	Aménagement MDJ /Changement porte tennis	5 160,00 €	1 680,00 €	2 199,70 €	4 640,30 €	1 160,08 €
	2188	Equipement MDJ		5 000,00 €		5 000,00 €	1 250,00 €
951	231	Travaux divers / équipement écoles	15 227,41 €	11 711,60 €		26 939,01 €	6 734,75 €
	231	Extension et réaménagement école mater	695 014,44 €	9 953,43 €		704 967,87 €	176 241,97 €
	2183	Ordinateur directrice		900,00 €		900,00 €	225,00 €
			956 704,96	37 398,63 €	13 829,88 €	980 273,71	245 068,43 €

BUDGET ANNEXE TVA

N°		opérations	nouvelles inscriptions	DM 2025	RAR 2024	TOTAL Investisst 2025	Report 25% 2026
902	2188	Équipements gîtes	26 960,00 €	18 690,00 €		45 650,00 €	11 412,50 €
	2131	Travaux divers	6 000,00 €			6 000,00 €	1 500,00 €
			32 960,00	18 690,00 €		51 650,00	12 912,50 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- **APPROUVE** les crédits de report ainsi présentés pour le Budget principal et le Budget Annexe TVA
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

27.01.2026 / N° 2-2 / 4 Fonction Publique
Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°90-16 du 9 décembre 2025 le conseil municipal avait voté une modification du tableau des effectifs avec la création de deux postes.

Il convient donc de procéder, à la fermeture des postes d'agent contractuel concernés :

- Un poste d'adjoint technique non titulaire à 27.5h
- Un poste d'adjoint technique non titulaire à 21h

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs ainsi présentée

La présente délibération annule et remplace la délibération n°90-16 du 9 décembre 2025.



27.01.2026 / N° 3-3 / 3. Domaine et patrimoine / 3.3 Locations
Révision des loyers communaux

Monsieur le Maire expose qu'il convient de réviser les loyers suivants :

Budget Annexe TVA	LOYER actuel	Trimestre de référence	Dernier IRL connu	IRL n-1	LOYER REVISE
Cabinet Notaire au 01/01	264,58 €	3T	145,77	144,51	266,89 €
Épicerie au 01/02	598,07 €	4T	145,78	144,64	602,78 €

Budget Principal	LOYER actuel	Trimestre de référence	Dernier IRL connu	IRL n-1	LOYER REVISE
Appartement mairie au 01/02	587,65 €	4T	145,78	144,64	592,28 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réactualisation des loyers ainsi présentée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à prendre toute décision nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

27.01.2026 / N° 4-4 / 7 Finances / Demande de subventions
Demande de subvention Fonds de concours 2026 - CCGPSL

Monsieur le Maire expose que suite aux dernières fortes pluies de nombreuses voiries rurales ont été endommagées. Il conviendrait donc de les réparer.

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de concours de la CCGPSL est un programme permettant de financer les investissements communaux. *Pour rappel, le montant maximum est de 30 000 € et le fonds de concours est conditionné à une participation financière de la commune à minima égale à 30 000 €.*

Travaux	Montant €HT	Financement	Montant
Travaux de réfection de voirie rurale	47 244.00 €	CCGPSL – Fonds de concours 2026	20 000.00 €
		Part communale	27 244.00 €
TOTAL	47 244.00 €	TOTAL	47 244.00 €

Travaux	Montant €HT	Financement	Montant
Extension de l'école maternelle – Travaux	509 170.00 €	CCGPSL – Fonds de concours 2026	10 000.00 €
Honoraires	56 008.70 €	Fonds verts 2025 (notifié)	100 000.00 €
Bureau de contrôle	14 000.00 €	DETR 2026	150 000.00 €
		CD34	50 000.00 €
		Région occitanie	75 000.00 €
		Part communale	194 178.70 €
TOTAL	579 178.70 €	TOTAL	579 178.70 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ainsi présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.



27.01.2026 / N° 5-5 / 8 Domaines de compétences
Contrat CD34 – Laboratoire vétérinaire

Monsieur le Maire expose que par le passé, il existait une convention avec le laboratoire vétérinaire du CD34 (notamment pour le contrôle de la qualité de l'eau dans les ERP). En raison de plusieurs changements organisationnels au sein des services du CD34, cette convention n'avait pas été reconduite.

Considérant la contrainte réglementaire relative au contrôle de la qualité de l'eau, il convient de signer une convention avec les services du laboratoire vétérinaire du CD34 pour l'année 2026.
Seules les interventions sont facturées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la passation d'une convention avec le CD34
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

27.01.2026 / N° 6-6 / 4 Fonction Publique
Convention de mise à disposition agent mutualisé - CCGPSL

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de l'absence de l'agent en charge de la comptabilité et de la charge de travail au sein du service administratif, la commune accueille une secrétaire mutualisée de la CCGPSL dans le cadre d'une mise à disposition.

Cet agent est présente à 17.5h hebdomadaires et effectue des missions de gestion de ressources humaines. Il convient donc de signer la convention de sa mise à disposition.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la passation d'une convention avec la CCGPSL
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

27.01.2026 / N° 7-7 / 3. Domaine et patrimoine
État d'assiette et destination des coupes de bois - ONF

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le délibéré suivant :

*Il est précisé que la coupe concernée est en continuité de celle qui a déjà été réalisée sur la Crête de la Taillade. Ce sont des travaux inscrits dans un plan de gestion datant d'un certain nombre d'années.
Il faudra dans le cadre de ces coupes prévoir l'installation des panneaux : forêt domaniale.*

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant :

- ☒ La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 09/12/2025 pour l'exercice 2026, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- 1) **ARRÊTE** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2024, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement	Année prévue à l'aménagement
3_ts	Coupe de taillis	140 m3	2.8 ha	Oui	2026

- 2) **DECIDE** que ces coupes seront mises en vente sur pied par appel d'offres, sur soumission cachetée par



les soins de l'Office National des Forêts.

3) DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son adjoint délégué pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 2.

27.01.2026 / N° 8-8 / 3. Domaine et patrimoine / 3.3 Locations
Mise à disposition des salles communales – élections municipales

Monsieur le Maire expose qu'il convient de compléter le règlement de prêt et de location des salles communales comme suit, dans le cadre des élections municipales :

- La salle polyvalente sera mise à disposition des candidats aux élections municipales du lundi au vendredi pour la réalisation de réunions publiques (considérant les locations et animations du week-end, ainsi que les créneaux habituels d'utilisation de la salle par les associations).
- La salle des rencontres sera mise à disposition de la même façon pour des réunions de travail des listes électorales.

Cette demande devra être faite par écrit à minima 3 jours avant la date demandée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la présente modification du règlement des salles dans le cadre des élections municipales
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

27.01.2026 / N° 9-9 / 7. Finances
Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose que le Trésorier a en charge le recouvrement des sommes non payées à la commune. Toutefois, après un certain nombre de relances et sans succès, il propose au conseil municipal l'admission en non-valeur des sommes non payées.

Monsieur le Maire précise que le montant ainsi présentée concerne 3 personnes et des sommes attendues depuis environ 2022.

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	70,30 €	70,30 €
6542	0,00 €	0,00 €
Total	70,30 €	70,30 €

Monsieur le Maire tient à préciser que le personnel en charge de la régie a attaché une attention toute particulière au recouvrement des sommes impayées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des sommes citées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

